



iperia | assinat

Branche Professionnelle  
Assistants Maternels  
du Particulier Employeur

Devenir  
*Assistant maternel*

# Découvrir le métier

L'assistant maternel accueille à son propre domicile ou en maisons d'assistants maternels (MAM) des enfants, scolarisés ou non. Il participe à leur développement et à leur éveil au quotidien, depuis leur naissance jusqu'à leur majorité.



Pour accueillir des enfants à domicile, les assistants maternels doivent détenir un agrément du conseil départemental.

## DES MISSIONS VARIÉES



**Prendre en charge le quotidien de l'enfant**  
et l'accompagner dans ses apprentissages



**Veiller à l'hygiène**  
et à la sécurité



**Communiquer avec l'enfant**  
et son entourage



**Instaurer une relation de confiance**  
avec les familles

## CERTIFIER SES COMPÉTENCES, POURQUOI ?

- ✓ **Acquérir les compétences** nécessaires pour effectuer le métier d'assistant maternel.
- ✓ **Garantir** les compétences auprès des futurs employeurs, et **trouver des contrats plus facilement.**
- ✓ **S'exonérer** d'une grande partie des heures de formation obligatoires préalables à l'agrément.



## LES QUALITÉS REQUISES

- ✓ Écoute
- ✓ Prévention des risques
- ✓ Rigueur
- ✓ Organisation
- ✓ Créativité
- ✓ Communication
- ✓ Sens du contact
- ✓ Responsabilité

## DE NOMBREUX ATOUTS

- ✓ Un métier ouvert à tous
- ✓ Une grande diversité d'employeurs potentiels
- ✓ Une certaine autonomie dans l'organisation de son travail
- ✓ Des opportunités professionnelles près de chez soi
- ✓ La possibilité de gérer son évolution professionnelle
- ✓ Une relation de travail à forte dimension humaine

# Comment ?

## LE TITRE "ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / GARDE D'ENFANTS"

Titre certifiant inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles et reconnu par la branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur.



**8 BLOCS DE COMPÉTENCES**



**ÉVALUATION**  
PAR UN JURY DE CERTIFICATION



L'obtention du titre professionnel permet une exonération importante de la formation obligatoire dans le cadre de l'obtention de l'agrément.



## LES BLOCS DE COMPÉTENCES

Blocs certifiants inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles et reconnu par la branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur.

Il existe 8 blocs de compétences, que vous pouvez suivre individuellement et qui vous permettent d'acquérir et de garantir des compétences spécifiques :

### Bloc 1 :

**DÉVELOPPEMENT DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AUPRÈS DE PLUSIEURS PARTICULIERS EMPLOYEURS**  
● 49 heures\* ● 3 modules ✓ 1h d'évaluation

### Bloc 2 :

**GESTION DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AUPRÈS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS**  
● 49 heures\* ● 3 modules ✓ 1h d'évaluation

### Bloc 3 :

**PRÉVENTION ET SÉCURITÉ AU DOMICILE**  
● 42 heures\* ● 2 modules ✓ 1h d'évaluation

### Bloc 4 :

**ENTRETIEN DU DOMICILE ET DU LINGE : PRATIQUES ÉCORESPONSABLES**  
● 42 heures\* ● 2 modules ✓ 1h d'évaluation

### Bloc 5 :

**PROJET D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE L'ENFANT**  
● 42 heures\* ● 2 modules ✓ 1h d'évaluation

### Bloc 6 :

**ACCOMPAGNEMENT AUX ACTES QUOTIDIENS DE L'ENFANT**  
● 56 heures\* ● 3 modules ✓ 1h d'évaluation

### Bloc 7 :

**ACTIVITÉS D'ÉVEIL ET DE SOCIALISATION CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT**  
● 49 heures\* ● 3 modules ✓ 1h d'évaluation

### Bloc 8 :

**REPAS DE L'ENFANT**  
● 42 heures\* ● 3 modules ✓ 1h d'évaluation



Chaque bloc de compétences se termine par une évaluation (étude de situation professionnelle numérique, mise en situation professionnelle ou étude de situation professionnelle écrite).

\* Temps de formation préconisé par IPERIA



« C'est important de sentir que les parents employeurs nous font entièrement confiance parce que nos compétences sont garanties par un titre. Cela joue aussi pour avoir de nouveaux contrats. Depuis que j'ai obtenu le titre, c'est beaucoup plus facile. »

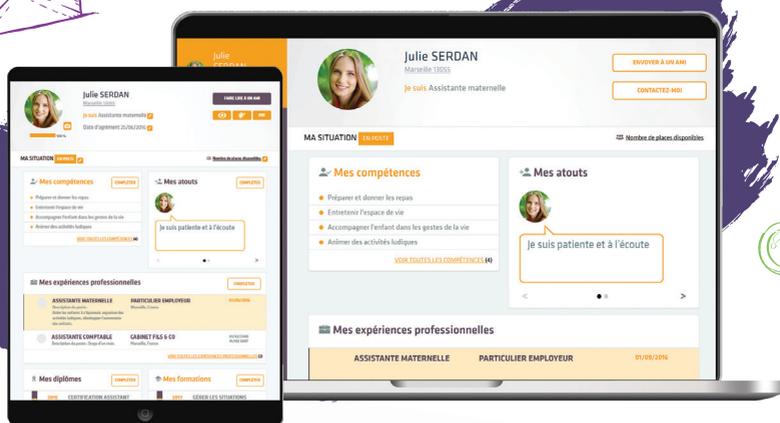
Kaitty, assistante maternelle

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation ainsi que les modalités d'accès sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

0 800 820 920 Service & appel gratuits

Futurs assistants maternels :

# CRÉEZ FACILEMENT votre CV en ligne !



RENDEZ-VOUS SUR

[WWW.MONCV.IPERIA.EU](http://WWW.MONCV.IPERIA.EU)

